

Interdiction des vélos à la montée de la route de la Bossière

Le tracé cyclable correspondant figure au plan directeur de la commune; ce dernier, accepté par le Conseil communal, engage les autorités.

Cet itinéraire permet notamment de relier la plage de Promenthoux au village.

Q1) Avant de valider définitivement l'interdiction n'y aurait-il pas lieu de faire voter cette mesure (modification du PDCOM) par le Conseil?

Q2) Au mieux, faire valider une mesure de remplacement, alternative crédible de même qualité à proposer aux cyclistes?

Q3) La municipalité a-t-elle étudié une alternative?

Je demande à la municipalité de bien vouloir répondre à ces questions et prendre en considération ces éléments dans la pesée des intérêts qu'elle fera au moment de prendre ses futures décisions.

Prangins le 17 février 2021, Yvan Buccioli



Interpellation du 17 février 2021 au Conseil communal de Prangins